



Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Âge : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél. : .....

E-mail : .....

J'ai déjà participé à un atelier proposé par la Cité Théâtre

### ATELIER :

- 399 secondes**, avec Zélie Thomas / les lundis de 19h00 à 21h30
- Plus vite que la lumière**, avec Zoé Belloche / les mardis de 18h00 à 20h30
- Toutes les cinq minutes**, avec Lisa-Marion McGlue / les mardis de 20h30 à 23h00
- Le Colonel-Oiseau**, avec Stéphane Fauvel / les mercredis de 19h00 à 21h30

### TARIF cochez votre choix :

- Plein tarif** : atelier 260€ + adhésion 30€ = 290€
- Tarif réduit** : atelier 200€ + adhésion 30€ = 230€  
-> *Sur présentation d'un justificatif: moins de 18 ans, étudiant-e-s, demandeur-seuse-s d'emploi, bénéficiaire des minima sociaux, personnes en situation de handicap.*

### MODE DE RÈGLEMENT cochez vos choix :

- Carte bleue** *Sur place, ou par téléphone au 02 31 93 30 40*
- Espèces**
- Chèque** : 1 chèque d'adhésion + 1 à 6 chèque(s) d'atelier selon le nombre de mensualités souhaitées. *Tous les chèques doivent être remis lors de l'inscription. À l'ordre de : La Cité Théâtre.*
- Carte Atout Normandie** : avec votre QR code + mot de passe à 4 chiffres. *Montant maximum : 30€.*

### IMPORTANT !

- **La totalité du règlement** est due au moment de l'inscription.
- Les trois premières séances sont des séances d'essai. **Après le vendredi 18 octobre, le remboursement des frais d'atelier n'est plus possible.**
- L'adhésion n'est pas remboursable, même avant la fin des séances d'essai.

## DROIT À L'IMAGE ET DONNÉES PERSONNELLES (rayez les mentions inutile) :

**J'autorise / Je n'autorise pas** La Cité Théâtre à fixer et à reproduire mon image ainsi qu'à la modifier et à l'utiliser dans le cadre de la création et de l'exploitation de supports imprimés et numériques pour des besoins promotionnels et informatifs, sans aucune limite dans le temps.

**Je souhaite / Je ne souhaite pas** recevoir la *newsletter* de La Cité Théâtre.

## FAIRE PARTIE DE L'ASSOCIATION

Je déclare par la présente **souhaiter devenir membre de l'association** La Cité Théâtre.

J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'association, et accepte de verser mon adhésion due pour l'année en cours.

J'ai pris connaissance du **règlement des ateliers de création théâtrale** (disponible page suivante)

À ce titre, **je déclare avoir reconnu l'objet de l'association et en accepter les statuts et le règlement intérieur** (mis à ma disposition dans les locaux de l'association et sur le site internet de la compagnie : [www.lacitetheatre.org](http://www.lacitetheatre.org)).

Fait à .....

Le .....

Mention « Lu et approuvé »

Signature

# Les ateliers de création théâtrale – Règlement

---

## 1. Les ateliers

### 1.1 Les ateliers

La Cité Théâtre propose chaque année des ateliers de création théâtrale ouverts à toutes et à tous dès l'âge de 16 ans sans conditions de niveau. Les ateliers sont encadrés par des metteurs en scène professionnels.

### 1.2 Périodicité

Les ateliers se déroulent une soirée par semaine d'octobre à mai hors vacances scolaires. Deux week-ends de répétitions sont prévus entre janvier et mai. A l'issue des travaux auront lieu les représentations des différents ateliers lors du festival « La Cité en Mai ».

## 2. Inscription et règlement

### 2.1 Inscription

Les formulaires d'inscription seront à transmettre à la Cité Théâtre à partir du **4 juillet 2024 à 10h**. Les comédiens amateurs peuvent s'inscrire sur plusieurs ateliers en indiquant l'ordre de leurs choix. Une seule inscription par comédien amateur sera validée suivant l'ordre des choix indiqués par ces derniers.

L'inscription est validée dans la limite des places disponibles par la réception du formulaire d'inscription par mail, du règlement signé et du paiement de l'adhésion et des frais d'atelier.

Les inscriptions sont prises en compte par ordre de réception des formulaires d'inscription.

À l'issue de la session d'inscriptions, les comédiens amateurs peuvent s'ils le souhaitent s'inscrire à un second atelier si des places sont encore disponibles.

Aucun comédien amateur ne peut participer aux activités sans avoir préalablement acquitté sa cotisation et ses frais d'inscription, et pris connaissance de ce règlement et du règlement intérieur.

### 2.2 Période d'essai

Une période d'essai de trois séances est proposée. À l'issue de ces trois séances, avant le vendredi 18 octobre, les comédiens amateurs peuvent décider de ne pas poursuivre. De même, à l'issue de ces trois séances, le metteur en scène peut décider de remercier le(s) comédien(s) amateur(s) et ainsi mettre un terme à cette relation de travail.

### 2.3 Désistement

En cas de défection lors de cette période d'essai, les frais d'inscription sont remboursés. Cependant la cotisation reste acquise à l'association.

À partir de la troisième séance effectuée, en cas de défection, la cotisation et les frais d'inscription restent acquis à l'association. Si un paiement échelonné a été accordé, il doit être exécuté jusqu'à la dernière échéance. Les cas de forces majeurs peuvent cependant être étudiés par le conseil d'administration sur demande écrite au préalable.

#### 2.4 Liste d'attente

Une liste d'attente est mise en place pour chaque atelier dès lors que le nombre maximum d'inscrits est atteint. Les demandes d'inscriptions en attente sont honorées en fonction des désistements.

#### 2.5 Tarifs

Les inscriptions sont validées dès lors du règlement des frais d'ateliers et de l'adhésion suivant les tarifs suivants :

- Tarif plein : 260€ (frais d'ateliers) + 30€ (adhésion)
- Tarif réduit\* : 200€ (frais d'ateliers) + 30€ (adhésion)

\*Tarif réduit : étudiants, -18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux, personnes en situation de handicap

#### 2.6 Paiement

Le paiement s'effectue lors de l'inscription par carte bancaire, espèces, chèques ou en Atouts Normandie. Il est possible de payer son inscription en 6 fois maximum par chèque.

#### 2.7 Conditions générales de l'inscription

Les comédiens amateurs doivent s'assurer de leurs disponibilités sur les week-ends de répétitions et les représentations lors de « La Cité en Mai »

Les comédiens amateurs doivent s'assurer qu'ils peuvent suivre les activités, sans danger d'ordre médical.

Aucun mineur ne peut participer aux activités sans autorisation parentale.

Les cours doivent être suivis avec assiduité.

Les comédiens amateurs s'engagent à suivre les consignes de leur intervenant.

#### 2.8 Absence

Les comédiens amateurs doivent informer leur intervenant de toute absence. Au-delà de trois absences non justifiées et en cas d'absences trop fréquentes et répétées, le metteur peut décider en concertation avec le conseil d'administration du renvoi de la personne en question.